

# Inscription scolaire

Cette démarche est nécessaire pour les cas suivants :

- 1<sup>ère</sup> inscription d'un enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique du Havre (hors CP)
- Demande de changement d'école suite à un déménagement
- Demande de dérogation scolaire

Depuis la rentrée de septembre 2019, la scolarité des enfants est devenue obligatoire à partir de 3 ans.

Si votre enfant est né jusqu'au 31/12/2018, il devra être scolarisé à la rentrée de septembre 2021.

## Préparer Ma Démarche

---

### Quand effectuer ma démarche

Du ... février au ... mars 2021 inclus

## Pièces à fournir

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (attestation d'assurance habitation, bail, facture eau - électricité - gaz - téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété)
- Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école)
- Justificatifs de garde en cas de séparation ou divorce :
  - dernier jugement de divorce (+ attestation de garde alternée en cas de garde alternée)  
ou
  - attestation suivante, selon le cas, à télécharger dans "Liens et documents utiles" :
    - attestation de garde alternée et pièces d'identité des parents
    - attestation de garde pour parent isolé et pièce d'identité du parent ;
    - attestation de garde pour parents séparés et pièces d'identité des parents.

## Informations complémentaires selon votre situation

A compléter .....

## Effectuer ma démarche

---

### En me déplaçant :

Lieu x

rue .....

CP ...

Commune ...

## Par téléphone

A compléter ....